



DECHARGE DE RESPONSABILITE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le Rallye du Printemps, organisé au départ de Richebourg le 12 mars 2016, est une manifestation touristique de navigation pour véhicules d'époque.

Le rallye se déroule sur route ouverte dans le strict respect du Code de la Route. La manifestation fait l'objet d'une déclaration auprès des Préfectures des Yvelines (78) et d'Eure et Loir(28).

Conformément à la réglementation, l'association Handi Rally Passion organisatrice de la manifestation souscrit une assurance responsabilité civile organisation et participants auprès de la MAIF pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux concurrents.

Chaque concurrent, pilote ou copilote, participe à cette manifestation sous sa seule et entière responsabilité. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation tant au niveau matériel qu'au niveau des occupants du véhicule.

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule et à ses occupants. Ceux ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

JE SOUSSIGNE

Nom du Pilote : Nom du Copilote :

- RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT DOCUMENT ET FAIRE MON AFFAIRE PERSONNELLE DES DOMMAGES CORPORELS QUE JE POURRAIS SUBIR ET FAIRE SUBIR A MON EQUIPIER A L'OCCASION DU RALLYE DU PRINTEMPS.
- RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE L'EPREUVE, L'ACCEPTE SANS CONDITION ET M'ENGAGE A LE RESPECTER DANS SON INTEGRALITE.

Signatures précédées de la mention " lu et approuvé "

Pilote

Copilote

Date : _____ / 2016

Date : _____ / 2016